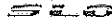


Pôle SPORTS – CULTURE - ASSOCIATIONS
Ecole Municipale de Danse
JNV / NH / JF
N°DC-2022- 084,

Envoyé en préfecture le 19/08/2022
Reçu en préfecture le 19/08/2022
Affiché le 
ID : 059-215903832-20220817-DC_2022_084-AU

République Française
Département du Nord

Mairie de Marly

DECISION DU MAIRE

Objet : Droit d'inscription à l'école municipale de danse
Tarification
Abroge la décision N°063 du 2 juin 2022

Le Maire de la Ville de Marly ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22.

Vu la délibération N°20-09 en date du 03 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité de modifier le tarif des frais d'inscription à l'école municipale de danse pour l'année 2022 - 2023 (décision N°063 du 2 juin 2022)

DECIDE

Pour l'année scolaire 2022/2023, les frais d'inscription à l'école municipale de danse sont fixés comme suit :

Cours de danse:

Pour les résidents de Marly (sur présentation d'un justificatif)

Par cours	Renouvellement	Nouvel inscrit
Par élève / par cours	60,00 €	60,00 €

Une réduction est appliquée à partir de 2^{ème} cours de l'élève ou du 2^{ème} inscrit d'une même famille

A l'inscription au 2^{ème} cours, il est appliqué une remise de 20%

	Renouvellement	Nouvel inscrit
2 ^{ème} cours	48,00 €	48,00 €

A l'inscription au 3^{ème} cours, il est appliqué une remise de 30%

	Renouvellement	Nouvel inscrit
3 ^{ème} cours	42,00 €	42,00 €

Au-delà du 3^{ème} cours, il est appliqué une remise de 40%

Pour les résidents extérieurs à la ville de Marly :

Par cours	Renouvellement	Nouvel inscrit
Par élève / par cours	180,00 €	180,00 €

Une réduction est appliquée à partir de 2^{ème} cours de l'élève ou du 2^{ème} inscrit d'une même famille

A l'inscription au 2^{ème} cours, il est appliqué une remise de 20%

	Renouvellement	Nouvel inscrit
2 ^{ème} cours	144,00 €	144,00 €

A l'inscription au 3^{ème} cours, il est appliqué une remise de 30%

	Renouvellement	Nouvel inscrit
3 ^{ème} cours	126,00 €	126,00 €

Au-delà du 3^{ème} cours, il est appliqué une remise de 40%.

Une possibilité est offerte aux élèves de procéder au règlement en 3 fois.

- A la validation de l'inscription (1/3 de la somme)
- Au 1^{er} janvier (1/3 de la somme)
- Au 1^{er} avril (1/3 de la somme)

Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable de la Collectivité ;

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à MARLY,
le 17 août 2022
Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE

